



Examen professionnel SAENES de classe exceptionnelle Session 2026

Date de l'épreuve orale : 13 février 2026

Nombre de postes offerts : 12

- Nombre d'inscrits : 44
- Nombre de dossiers RAEP reçus : 32
- Nombre d'admissibles : 26
- Nombre d'admis : 12

- Seuil d'admissibilité : 14/20
- Moyenne admissibilité : 13.10/20

- Seuil d'admission (note oral) : 12/20
- Moyenne admission : 15.70/20
- Total seuil (note écrit+oral) : 14.50/20

Exapro SAENES cl. Except.	Inscrits		Dossiers RAEP reçus		Admissibl es		Admis	
	H	F	H	F	H	F	H	F
	6	38	4	28	3	23	1	11

Exa pro SAENES cl. Except.	Note + haute		Note + basse	
	Admissibilité	Admission	Admissibilité	Admission
	19.50/20	20/20	10.50/20	7/20

- Note éliminatoire de l'admissibilité : note inférieure à 8/20
- Nombre de note éliminatoire à l'admissibilité : 0
- Note éliminatoire à l'admission : moyenne inférieure à 10/20 aux deux épreuves.
- Nombre de note éliminatoire à l'admission : 1

Origine des candidats	EPLÉ	Services académiques	IUT	Totaux
Exapro SAENES cl. Except.	Admissibles / admis	Admissibles / admis	Admissibles / admis	Admissibles / admis
	11/6	13/4	2/2	26/12

Admissibilité : dossiers RAEP dématérialisés

Admission : épreuve orale. Nombre de commission : 2 et nombre de jurés par commission : 3

II – L'épreuve d'admissibilité (coefficient 3)

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier doit mettre en évidence le parcours professionnel, les compétences acquises et les réalisations professionnelles. Avant de rédiger son rapport d'activité, le candidat doit mener une réflexion sur ses différentes expériences professionnelles et son parcours. Cette analyse critique lui permettra de prendre de la hauteur et de dégager des arguments sur ses compétences.

Il est vivement recommandé aux candidats de lire attentivement les consignes qui figurent dans le guide d'aide à l'élaboration du dossier RAEP, notamment sur le respect de l'anonymat dans la rédaction du rapport et dans les éventuelles annexes, dont le défaut entraîne l'irrecevabilité de la candidature.

La qualité rédactionnelle, la structuration claire, l'orthographe et la présentation sont essentiels.

La présentation du parcours doit être privilégiée par compétence/thème plutôt que par chronologie. Le candidat peut néanmoins choisir de suivre un plan chronologique, à condition d'éviter un propos trop linéaire et descriptif.

La lecture du dossier doit permettre au jury de repérer les compétences techniques (dans les ressources humaines, logistique, comptabilité, sécurité ...) et les compétences administratives (esprit de synthèse, rédaction, rigueur). Le candidat doit faire ressortir ses capacités d'initiative, son sens des responsabilités et le cas échéant, ses capacités à manager une équipe. Il peut faire valoir les contraintes du poste occupé avec son degré d'exposition, ses enjeux.

L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à assurer des responsabilités d'un niveau supérieur.

Il faut éviter de se limiter à une description des tâches réalisées sans mettre en avant les compétences acquises ou développées. Une énumération des missions accomplies ne permet pas au jury d'évaluer les contraintes et enjeux spécifiques des postes occupés ou le niveau de responsabilité.

Les dossiers RAEP trop descriptifs qui ne dégagent pas de compétences révèlent souvent un manque de prise de recul ou une préparation insuffisante à l'épreuve.

Il est possible de joindre des annexes. Celles-ci doivent permettre d'illustrer de manière pertinente les expériences professionnelles du candidat. Il faut donc éviter de joindre des documents qui n'ont pas un intérêt direct avec le contenu du rapport d'activités. Par ailleurs, le candidat doit veiller à ne pas en joindre un nombre excessif.

De façon globale, les dossiers RAEP des candidats de la session 2026 sont de bonne qualité : 26 dossiers sur 32 ont obtenu une note supérieure à 14, dont 10 avec une note supérieure à 17.

II – L'épreuve d'admission (coefficient 5)

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury de 25 minutes. Cet entretien débute par une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes qui est suivie d'un échange de vingt minutes.

2-1 La présentation :

Les candidats doivent s'astreindre à respecter le délai de cinq minutes pour leur présentation. Cette épreuve suppose une préparation en amont, perceptible par le jury, et demande donc de l'entraînement afin de respecter le cadre formel des 5 minutes. L'élocution doit être claire. Il faut tenir compte de son stress en veillant à gérer le flux de parole qui ne doit être ni trop lent, ni trop rapide.

La présentation ne doit pas être une répétition du dossier RAEP ni une énumération détaillée des tâches quotidiennes, mais doit plutôt souligner les compétences et le potentiel acquis à travers les missions réalisées, dans une approche professionnelle. Il est suggéré de conclure sur les raisons et motivations qui ont conduit le candidat à présenter cet examen professionnel, en se projetant par exemple sur des nouvelles fonctions.

Les candidats les plus performants ont offert un résumé de leur parcours mettant en avant leur prise d'initiative et leur capacité à gérer ou participer à un projet et/ou à diriger une équipe.

2-2 Echanges avec le jury :

L'entretien de 20 minutes vise à évaluer les connaissances et compétences des candidats sur leur environnement

de travail (connaissances des acteurs, des organes décisionnels et de leurs responsabilités, le cas échéant des connaissances règlementaires), mais aussi leur compréhension de leur environnement professionnel plus large, ainsi que leur capacité à assumer davantage de responsabilités.

Il est rappelé que les SAENES ayant vocation à exercer dans des environnements professionnels divers (services déconcentrés, EPLE, université, etc.), une connaissance de l'organisation générale du système éducatif est attendue.

Les membres du jury ont pu constater un manque de corrélation parfois entre le dossier RAEP et l'oral. Il est conseillé aux candidats d'être sincères dans leur rédaction du RAEP afin de ne pas se mettre en difficulté lors de l'épreuve orale.

Les questions portant sur le dossier RAEP et les fonctions exercées ont montré que dans la majorité des cas les candidats maîtrisaient leur domaine propre d'activités mais méconnaissaient pour certains le fonctionnement de leur administration en dehors de leur sphère habituelle de travail, ce qui dénote un manque de curiosité pénalisant sur ce type d'examen.

Par ailleurs, il est conseillé aux candidats de préparer l'épreuve en s'informant sur les actualités impactant le système éducatif, les réformes en cours, ou encore en révisant les notions de base demandées à tout fonctionnaire (droits et obligations). Il n'est pas utile de connaître en détail le contenu des réformes mais d'en ressortir ses principes et objectifs généraux.

Le jury évaluera par ailleurs si le candidat se projette professionnellement sur d'autres fonctions à responsabilités.

Pour certains candidats, l'échange avec le jury est l'occasion de mettre en avant des fonctions d'encadrement qu'ils exercent. Le questionnement portera alors sur le management, les actions possibles sur l'organisation d'un service etc...

Le candidat qui n'assume aucune fonction d'encadrement doit se projeter comme encadrant, partie prenante d'une décision ou force de proposition.

Les meilleures prestations ont été effectuées par des candidats qui ont démontré une capacité à évoluer vers des postes à responsabilités, ou par des candidats occupant déjà des postes avec des missions particulières transversales ou à responsabilités et qui ont su mettre en valeur les compétences acquises.

Au regard du coefficient, la préparation à l'épreuve orale ne doit pas être négligée. Il est recommandé de préparer l'épreuve orale sans attendre le résultat de l'admissibilité compte tenu du nombre de candidats admissibles à la session 2026 (26 sur 32).